



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 2 février 2026, la Ville de Kingsey Falls a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2026-05 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 25 mars 2026 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Kingsey Falls situé au 401, boul. Marie-Victorin, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0 selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/> .

Donné à Kingsey Falls, le 1^{er} avril 2026

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière